

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Années, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Novembre 1877.

Chronique générale.

La crise est à l'état aigu; on ne sait encore ce qui en sortira.
Mais, quoi qu'il arrive, quoi que fasse la Chambre révolutionnaire...

On lit dans la Correspondance universelle:
Des députés des gauches ont déclaré hier soir qu'ils étaient décidés à résister à une seconde dissolution...

LES NOUVEAUX SÉNATEURS INAMOVIBLES.
Avant-hier, à la séance du Sénat, l'ordre du jour appelait le scrutin pour la nomination de quatre sénateurs inamovibles...

Grandperret... 444
Victor Lefranc... 437
Alfred André... 435
Vice-amiral Jauréguibéry... 431
Allou... 430
Dumas... 41
Charles de Lacombe... 41

En conséquence, MM. le général de Chabaud-Latour, le comte Henri de Greffulhe, Lucien Brun et Grandperret, sont élus sénateurs, conformément au règlement.
Leur proclamation comme sénateurs ne peut avoir lieu que dans un délai de trois jours.

Certains renseignements particuliers nous permettent d'assurer que le corps diplomatique voit avec déplaisir la tournure que prennent les événements politiques en France.

Il paraîtrait que des meneurs du parti radical sont en ce moment à Lyon pour chauffer les électeurs de M. Bonnet-Duverdier, et préparer une manifestation dans le cas où le gouvernement refuserait la mise en liberté de leur député.

Plusieurs députés des gauches ont annoncé, en revenant de Versailles, qu'ils entendent renverser le cabinet et que la

Chambre entendait savoir absolument de quel côté le Maréchal voulait aller.

On a distribué aux députés le projet de budget de 1878, déposé sur le bureau de la Chambre par M. Caillaux.
Ce projet diffère sensiblement de celui qu'avait présenté M. Léon Say avant la dissolution...

NOUVEAU LANGAGE PARLEMENTAIRE.

M. Spuller dit que pendant le discours de M. Jules Ferry il a été dit à droite qu'un article étranger émanait d'un rédacteur de la République française; l'honorable membre oppose un démenti formel à cette assertion...

M. Robert Mitchell dit que c'est une calomnie...
M. Allain-Targé. — Je vous défends d'en douter.

M. Robert Mitchell. — J'en doute, malgré votre assertion.

M. Allain-Targé. — Vous en avez menti!
M. le président rappelle M. Allain-Targé à l'ordre.

M. Robert Mitchell dit que son assertion repose sur un document officiel, et que personne ne croira au démenti.

A ce sujet, on avait parlé d'un duel entre M. Allain-Targé et M. Mitchell. Il paraît que l'affaire est arrangée.

Dans la séance de jeudi.
M. Gambetta. — Les ministres sont arri-

vés à ce résultat, dont la France a le droit de se glorifier, de gagner quarante sièges par la fraude et par le vol!

M. Barillon. — Je proteste contre vos injures.

M. Cunéo d'Ornano. — Vous vous croyez encore au café Procope.

M. Gambetta. — Si vous allez soigner votre chenil pour préparer votre pâtée, M. Cunéo d'Ornano? (Rires à gauche.)

M. Cunéo d'Ornano, descendant dans l'hémicycle, adresse à l'orateur des paroles qui se perdent dans le bruit.

M. le président. — Laissez l'orateur s'expliquer.

M. Gambetta. — J'ai prononcé un mot que M. le président m'a invité à expliquer, j'aime mieux le retirer, car vous aurez, quand l'enquête aura fonctionné, la preuve de ce que j'avance.

M. le baron Dufour. — Commencez par rendre vos comptes avant d'appeler les autres voleurs. (Applaudissements à droite.)

M. Gambetta. — Mes comptes sont rendus, messieurs. (Non! non! à droite), et je défie vos ministres et vos protecteurs de me faire un procès en reddition de comptes. (Applaudissements à gauche.)

Le compte rendu de la même séance contient encore ce passage:

M. le président. — M. Cunéo d'Ornano a la parole pour un fait personnel.

M. Cunéo d'Ornano. — J'ai été grossièrement insulté par M. Gambetta.

M. Floquet. — Quand on écrit ce que vous avez écrit, on ne se permet pas de monter à la tribune française. (Applaudissements à gauche.)

M. Cunéo d'Ornano. — Je pourrais faire deux réponses, si j'étais en présence d'un autre homme, auquel je puisse demander des explications sur un autre terrain. (Exclamations à gauche.)

M. le président. — J'ai donné la parole à M. Cunéo d'Ornano pour un fait personnel;

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

SOUVENIRS.

Qui donc affirme que tout passe,
Que tout disparaît et s'efface
Sous la main cruelle du Temps?...
Je sais que de sa main brutale
Le Temps livre à sa loi fatale
Les hivers comme les printemps.

Après la nuit renaît l'aurore;
Tous les ans le soleil redore
Les blonds épis dans le sillon...
Ainsi les souvenirs de nos jeunes années,
De nos joyeux propos, des heures fortunées,
Pleines de gais ébats, de chansons et d'amour;

Te souviens-tu de cette chambre
Oh, sur mon appel doctoral,
Dans l'humble pipe sans bout d'ambre
Nous fumions l'humble caporal?
Te rappelles-tu les séances
Où nous lisions nos premiers vers,
Fiers sonnets, amoureuses stances,
Marchant parfois tout de travers?

Là, chacun apportait sa gerbe,
Abondante ou maigre moisson...
Nous chantions tout : grillon dans l'herbe,
Étoile au ciel, rose au buisson.

Les désirs permis à notre âge
Ne nous tourmentaient pas alors;
Et cependant plus d'un corsage
Nous aurait livré ses trésors!

Loin de perdre argent et jeunesse
Dans un stupide estaminet,
Le lit charmait notre paresse
Aussitôt que minuit sonnait.

Et nos gais dîners de famille!...
Leur menu n'était pas écrit;
Mais ton vin qui mousse et pétille
Y pétillait moins que l'esprit!

Hélas! de la folle pléiade
Combien il en manque aujourd'hui!
Plus d'un bien-aimé camarade
Vers d'autres mondes s'est enfui!

Gardons le souvenir fidèle
De ces amis, des temps heureux;
Leur enveloppe était mortelle,
Mais tout n'est pas mort avec eux!

Voilà que je deviens morose;
Il faut donc m'arrêter ici.
J'avais commencé par la rose;
Pourquoi finir par le souci?...

De P. DUPLESSY,
Officier de l'Instruction publique.

2 novembre 1877, à l'occasion de la Saint-Charles.

LA FÊTE DES MORTS

Épître et Réponse
A MON AMI CHARLES DUPLESSY.

Charles, j'ai reçu ta missive;
J'ai relu ta prose et tes vers
Oui, tous les mots dont tu te sers
S'échappent d'une source vive...
Merci de ton bon souvenir
Et de tes suaves pensées
Si légèrement cadencées
Qu'on ne voudrait les voir finir.

il en use pour porter à la tribune une provocation; je la lui retire.

Un détail pour donner à nos lecteurs une idée de l'état de fièvre où l'on se trouve à Versailles et des violences où l'on peut en arriver d'après le *Journal officiel*, M. Gambetta a interrompu les orateurs et principalement les ministres dix fois seulement mardi, et DIX-NEUF FOIS mercredi, encore ce jour-là n'a-t-il assisté qu'à une partie de la séance. — M. Gambetta n'a pas été frappé d'un seul rappel à l'ordre.

LE COMITÉ DES DIX-HUIT.

Nous connaissons aujourd'hui en détail la discussion qui a eu lieu au Comité des Dix-Huit, au sujet de la motion Grévy.

Lorsque nous affirmions que la motion Grévy était une mise en accusation déguisée des ministres, nous ne nous trompions pas.

En effet, le Comité des Dix-Huit avait décidé de mettre directement en accusation tout le ministère. Deux membres du Comité, MM. de Choiseul et Albert Grévy, avaient été choisis pour rédiger l'acte d'accusation, lorsque l'un d'eux fit remarquer qu'il fallait réfléchir avant de s'engager dans cette voie, attendu que le Sénat acquitterait les ministres, ce qui constituerait un grave échec pour la majorité des députés.

C'est alors que le conseil s'est décidé à tourner la difficulté par la motion d'enquête, d'autant plus que, d'un seul coup, ils atteignaient ainsi le Maréchal, les ministres et les fonctionnaires.

Cependant, lorsque M. Albert Grévy donna lecture de sa proposition, six membres sur les dix-huit présents protestèrent et se refusèrent à la voter, en faisant remarquer que la Chambre, se constituant accusateur et juge, violait la Constitution, se mettait en opposition avec le Sénat, et risquait fort enfin de devenir la risée de la France et de l'étranger, attendu qu'elle n'avait aucun pouvoir pour donner une sanction à sa décision.

Les onze membres formant la majorité répondirent à ces raisons en votant la motion Grévy et en ajoutant: « Qu'importe, nous le savons, mais l'effet moral contre le Maréchal et les ministres sera le même. »

(Assemblée nationale.)

LES COMITÉS DE SALUT PUBLIC.

Le comité de la rue Louis-le-Grand avait eu le soin d'organiser, pour la période électorale, en province, des sous-comités qui ne relevaient que de lui.

Après les élections, plusieurs de ces comités s'étaient dissous. Mais à la suite de l'institution, par la majorité de la Chambre, du comité des Dix-Huit, la plus grande partie des sous-comités de province se sont reconstitués, siégeant presque en permanence, afin d'entretenir dans l'opinion pu-

blique une fermentation que les événements parlementaires ne pourront qu'aggraver.

A la suite du conseil des ministres d'avant-hier soir, M. de Fourtou a lancé télégraphiquement une circulaire à tous les préfets, pour leur donner à ce sujet les instructions les plus sévères, des instructions de nature à faire cesser immédiatement cet état de choses.

De son côté, M. le garde des sceaux a également envoyé à tous les procureurs généraux une autre circulaire, prescrivant aux parquets d'avoir à intervenir, avec autant de fermeté que de promptitude, pour mettre fin à tous ces simulacres de l'ancienne Convention, ou des comités de salut public, dont l'attitude était d'autant plus déplorable que, chez plusieurs d'entre eux, le travail des listes de proscription ou de révocation était préparé à tout événement.

Le comité central de Salut public se croyait déjà certain du renversement du Maréchal-Président et de la prise de possession du pouvoir.

LE CAS DE M. BONNET-DUVERDIER.

Le comité des Dix-Huit, qui se tient assez au courant, parait-il, des décisions du gouvernement et de la justice, avait fait savoir à l'un des membres des gauches de ne pas porter à la tribune la motion tendant à suspendre les poursuites judiciaires intentées contre les députés et la mise en liberté de ceux d'entre eux qui sont incarcérés, comme M. Bonnet-Duverdier.

En présence de l'émotion produite en France par la proposition de M. Albert Grévy, les gauches ont compris qu'il ne fallait pas pousser les choses jusqu'au point de provoquer une scission entre la Chambre et le pouvoir judiciaire. Elles ont donc décidé d'ajourner cette nouvelle proposition jusqu'après le vote de la motion Grévy.

Puisque nous parlons de M. Bonnet-Duverdier, disons que toutes les mesures ont été prises pour que force reste à la loi en cas de besoin, et si on essaye à nouveau de donner aux frères et amis rendez-vous aux portes de Mazas, sous le prétexte de faire une ovation à M. Bonnet-Duverdier à sa sortie, on a décidé, nous assure-t-on, de transférer M. Bonnet-Duverdier dans une prison de province.

INTERVENTION ÉTRANGÈRE.

On lit dans l'Assemblée nationale:

« Un de nos amis nous communique une lettre d'un personnage qui occupe en Allemagne une des plus hautes situations diplomatiques.

« Nous copions textuellement dans cette lettre le propos tenu par un homme d'Etat prussien.

« Nous ne voulons pas que la France ait un gouvernement conservateur; nous devons soutenir les radicaux, dans l'espoir de voir la France s'affaiblir et se désorganiser. »

J'improvise un chant d'allégresse,
Répété par les vigneron...
Quant au plan, la forme et la grâce,
Certes, j'eusse pu faire mieux;
Mais je me sens insoucieux,
Tout autant, sinon plus qu'Horace!
Pour mes vers au creuset fondus,
Il me faudrait la ciselure,
Ton art, la diction si pure;
Je n'exigerais rien de plus.
Le cœur de ma muse fervente
N'omet jamais de résonner,
Quand on le touche, il sait donner
Les sons d'une lyre vivante...
Toi, tu naquis Athénien,
Et moi, sans doute, Moscovite.
Tu dois sentir mieux et plus vite
Que le frileux Norvégien.
Loin de fronder ou de maudire,
Rêvons des jours purs et meilleurs...
J'ai dû commencer par les pleurs;
Mais je finis par un sourire!

ENVOI.

Cher docteur, que ta main habile
Tienna la plume ou le scalpel
Pour toi, jamais, à ton appel,
La mienne ne sera débile.

CH. MARCHAND.

Villebernier, près Saumur, 1^{er} novembre 1877.

On nous assure, et nous reproduisons la chose sous toutes réserves, que, quelle que soit l'issue de la lutte engagée, le ministère qui doit remplacer le ministère actuel est d'ores et déjà constitué.

Voici quelle en serait la composition:

Le général Douay, ministre de la guerre, président du conseil;

Le général Ducrot, ministre de l'intérieur; Brunet, garde des sceaux;

Daru, ministre des affaires étrangères;

Caillaux, ministre des finances;

Paris, ministre des travaux publics;

L'amiral Gicquel des Touches, ministre de la marine;

De Meaux, ministre de l'agriculture;

Delsol, ministre de l'instruction publique.

On voit que MM. de Fourtou et de Broglie seraient sacrifiés dans la nouvelle combinaison.

Les deux nouvelles suivantes que donne le *Figaro* sont-elles vraies? Avec les radicaux d'aujourd'hui, rien ne peut nous étonner.

« Les gauches sont, dit-on, résolues à ne tenir aucun compte d'une dissolution, si elle était accordée par le Sénat, ou même d'une prorogation de la Chambre.

« A cet effet, les députés républicains iraient siéger dans une ville voisine de Paris.

« Nous savons que des mesures ont été prises à ce sujet, en prévision du résultat de la proposition de M. Albert Grévy.

« Nous apprenons que les gauches auraient l'intention de faire siéger à Paris, au Palais-Bourbon, et non pas à Versailles, le Comité des 33 dont elles voudraient faire un Comité de Salut public.

« Nous savons de bonne source que ce calcul sera déjoué, et qu'il sera interdit au Comité des 33, comme à toute autre commission, de siéger ailleurs qu'à Versailles. »

Nous espérons bien que le gouvernement agirait, et avec vigueur, dans le sens indiqué par le *Figaro*, si les deux cas qu'il prévoit se réalisaient.

LES PROCÉDES ÉLECTORAUX DE M. BLANDIN.

A la suite d'une protestation portant plus de 4,000 signatures, et motivée par les manœuvres électorales des républicains d'Épernay, les journaux radicaux qui ont soutenu la candidature de M. Blandin, député de la gauche, se sont vu citer devant la justice.

Il s'agissait: 1^o de lettres détournées et que M. Blandin s'est appropriées (sur ce point l'instruction continue); 2^o d'un document publié comme s'il émanait du candidat conservateur et du Cercle catholique.

Sur la plainte de ce dernier, le tribunal d'Épernay a prononcé un jugement condamnant par défaut les deux journaux radicaux chacun à trois mois de prison, 5,000 francs de dommages-intérêts, 500 et 4,000 francs d'amende.

Dans la même audience, les deux mêmes feuilles ont été condamnées pour diffamation envers la candidature conservateur, M. de Chandon de Briailles, et M. Doublat, gérant du journal conservateur, à des peines variant entre quinze jours de prison, 500 francs d'amende et 3,000 francs de dommages-intérêts.

Tout cela n'empêchera pas la Chambre de déclarer que l'élection de M. Blandin est blanche comme neige et de la valider.

LE PARTI DE L'ÉTRANGER.

La Chambre a vieilli de quatre ans et dix mois pendant la séance de mercredi. M. Jules Ferry l'a amenée au dernier degré de la décrépitude.

Il est inutile de relever les violences de celui qui fut préfet de Paris pendant le siège contre les hommes courageux du ministère. M. Jules Ferry ne pardonnera jamais à ceux qui l'ont tiré des mains de ses amis au 31 octobre. Les insultes de M. Ferry fortifient, réconforteront toujours les honnêtes gens. Plus il dépensera de bile, plus il salira son parti. Voilà tout.

La gauche ne dissimulait pas la rage que lui causait la série des maladroites impudences de M. Ferry. Attaqué par M. Ferry, le gouvernement reprend tout son prestige devant le pays. S'il avait besoin de réhabilitation, en voilà une. Cela suffit, il n'y a rien à ajouter.

Mais il nous est utile de relever la partie étrangère du discours de M. Ferry. Nous sommes en pleine République athénienne, et M. Gambetta doit être satisfait. On sait qu'il était admis dans Athènes que certains orateurs arrivaient à la tribune les mains pleines d'argent macédonien.

L'or de Philippe excitait la verve d'Eschine.

M. Jules Ferry, bien qu'il revienne d'Athènes, ne mérite pas d'être comparé à Eschine. Ce serait faire trop d'honneur à son talent.

Quelle que soit notre estime de son caractère, nous ne lui ferons pas non plus injure de croire que ses mains étaient pleines de marcs. La haine de parti suffit à faire les affaires de l'étranger. M. de Bismark spéculait économiquement sur nos discordes. Il peut ménager ses reptiles en France. Si ne le fait pas, c'est un prodige ou un maladroite.

Mais la passion de M. Ferry est certainement satisfait les ennemis de la France tout autant que s'ils l'avaient subventionnée.

Combien valent pour M. de Bismark des phrases comme celle-ci:

« Le malheur est que le parti clérical, pour modifier la situation en Italie, compte sur l'épée de la France. On ne peut former en France qu'une majorité républicaine et anticléricale ou une majorité cléricale et monarchiste: si le malheur voulait que la majorité cessât d'être républicaine, l'étranger aurait le droit de croire ses intérêts menacés. (Protestations à droite.)

« Au cours de la période électorale, M. le ministre de l'intérieur a démenti le bruit d'une alliance entre l'Allemagne et l'Italie pour se défendre contre certaines éventualités.

« Or, il est certain que, si l'on a pas un de traité signé, il y a eu des engagements et des accords préparés, pour le cas où les cléricaux remporteraient la victoire. »

Quels aigles rouges, quelles sommes d'argent pourraient payer ces mensonges?

M. Paul de Cassagnac a pu s'écrier: « Vous êtes un agent de l'étranger! » Ce mot tombait sur toutes les gauches.

Le *Bien public* avait, il y a plusieurs mois, adressé à la Prusse ses appels désespérés. Il avait invité M. de Bismark à venir faire en France ce qu'il appelait la *levée* du cléricalisme. Si M. de Bismark ne vient pas recevoir les proies que lui préparent ses amis de France, s'il ne prend pas livraison des otages qu'on lui destine, c'est que l'Allemagne est occupée ailleurs.

C'est un spectacle scandaleux de voir la camaraderie des agents secrets de la presse et des gouvernements étrangers avec la presse radicale de Paris. Toutes les calomnies, toutes les infamies contre la France, toutes les complications diplomatiques, s'élaborent dans les officines radicales.

Si les agents de l'étranger, de l'Angleterre notamment, veulent combattre chez eux le gouvernement personnel, qu'ils aillent à Berlin. Pourquoi donc sont-ils si tendus pour M. de Bismark? Pourquoi les Français applaudissent-ils à outrance aux actes éhémères du gouvernement allemand, et pourrions-nous intriguer chez nous?

Nous voulons croire, en dépit des apparences, que M. Spuller, dont la nationalité est si douteuse, n'est pas l'agent responsable naturel de ses compatriotes d'outre-Rhin. Nous voulons croire aussi qu'il n'y a pas de reptiles français.

Mais nous ne croirons jamais qu'il n'y a pas à Paris de reptiles étrangers.

« Combien ont coûté aux fonds secrets les manifestes socialistes? » demandait M. Gambetta. Les manifestes étaient parfaitement authentiques. Nous en avons multipliés les preuves, et plusieurs députés, dans les réunions publiques, y ont donné leur adhésion.

Mais vraiment ne serions-nous pas en droit de demander à notre tour combien coûtent aux reptiles, sinon les discours de M. Ferry, qui coûteraient trop cher, s'ils étaient payés, du moins les correspondances et les articles des journaux étrangers et complaisamment élaborés dans les antichambres de la presse radicale et inconstitutionnelle.

Désormais en France nous pouvons dire qu'il y a le parti national, qui est le parti du Maréchal, et le parti étranger, pour ne pas dire prussien, qui est celui de ses ennemis. (Défense.)

HENRY DES BOUX.

Etranger.

Rome. — D'après une dépêche particulière que nous recevons de Rome et que nous n'osons pas publier, dit l'Assemblée nationale, il paraît que la maladie du Pape serait arrivée à sa dernière période. Nous ne serions pas surpris d'apprendre sa mort dès demain. Déjà, du reste, le Sacré-Collège a délégué aux cardinaux Pecci et Simeoni la signature de tous les actes officiels que le Pape seul avait le droit de signer. Déjà aussi le camerlingue a préparé pour les puissances la note qui doit leur être adressée aussitôt le Saint-Siège vacant. Dans cette note, on détaille toutes les dispositions prises par le Sacré-Collège en vue du conclave, et on fait appel aux puissances, afin que pendant toute la durée du conclave, les esprits ne soient pas surexcités, ce qui pourrait donner lieu à des complications extérieures.

Au moment où M. de Fortou, ministre de l'intérieur, dénonçait à la Chambre la manœuvre des bulletins gommés, venait devant la Cour de Rennes l'appel de M. Lagadec, gérant de l'Avenir, contre le jugement du tribunal de police correctionnelle du 19 octobre, qui le condamnait, pour soustraction de bulletins de vote, à 200 fr. d'amende et cinq ans d'interdiction de ses droits civils et politiques. M. Lagadec ayant fait défaut, la Cour a confirmé le jugement de première instance.

Saint-Georges-des-Sept-Voies. — Lundi dernier, à 7 heures du matin, le garde de Saint-Georges-des-Sept-Voies, nommé Hardouineau, a été trouvé sans vie à quelques mètres de son domicile. Il n'avait aucune blessure, aucun indice de crime; le pauvre Hardouineau avait fait une chute dans laquelle il a trouvé la mort. Il n'était âgé que de 56 ans et laisse trois enfants en bas âge.

Pendant la tempête de dimanche, l'orage a occasionné un accident dans l'arrondissement de Châteaubriant (Loire-Inférieure). La foudre est tombée près de l'église de la commune de Héric et a tué un homme.

Redon. — Le 12 novembre, jour de foire à Redon, une ondée, mêlée de grêle, de vent et de tonnerre, a éclaté sur la ville vers 4 heures du soir. La foudre est tombée sur la tour privée de paratonnerre et a brisé quelques pierres seulement. Une vitrine qui enveloppait l'horloge a été brisée en mille pièces et l'horloge elle-même sérieusement endommagée.

Un jeune homme d'une vingtaine d'années nommé Jean Lucas, de la commune d'Alaire, a été asphyxié; deux autres personnes ont été blessées. On frémit en pensant aux malheurs qui pouvaient arriver, car à cette heure-là il y avait foule sur la place.

CIRCULAIRES IMPRIMÉES. — CONTRAVENTION POSTALE.

La Chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rendre, à propos d'une contravention postale, une décision qui mérite d'être publiée dans un intérêt général. Elle a déclaré que la circulaire imprimée d'une compagnie d'assurances réclamant la cotisation à chacun des intéressés, et contenant écrite à la main, la somme dont chacun d'eux est redevable, n'a pas le caractère d'une circulaire générale que seule la loi du 25 juin 1856 a exonérée de la taxe ordinaire.

Cette circulaire a un caractère exclusivement privé; elle est, en réalité, une communication personnelle à chacun des destinataires. A ce titre, elle est passible de la taxe ordinaire des lettres, et non de la taxe réduite, seulement applicable aux circulaires générales n'ayant rien d'écrit à la main. Pour ce motif, la Cour souveraine a rejeté le pourvoi de M. Lanne contre un arrêt de la Cour d'appel de Rouen, qui l'a condamné à deux amendes de 150 fr. pour contravention aux lois sur l'administration des postes.

MANIÈRE DE CONSERVER LES POMMES.

Au moment où la cueillette des pommes vient de finir, nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de leur rappeler une manière simple et très-facile de conserver ces excellents fruits. Elle consiste simplement à les mettre dans des tonneaux avec du sable; on en fait au fond du tonneau une couche sur laquelle on place un lit de pommes qu'on recouvre d'une couche de sable, et ainsi successivement jusqu'à ce que le tonneau soit rempli. Cette méthode a l'avantage de préserver les pommes du contact immédiat de l'air, qui est la cause la plus active de leur corruption. Elle les prive aussi d'une humidité surabondante qui ne leur est pas moins nuisible. De sorte qu'elles n'en conservent que ce qui est nécessaire pour les maintenir en bon état. Cette méthode a aussi l'avantage de conserver l'arôme ou le bouquet qui est propre au fruit, et qui se perd lorsqu'ils restent exposés à l'air. En disposant ainsi les pommes dans des tonneaux ou dans des caisses, ou même dans le coin d'une chambre, elles sont bien moins exposées à la gelée, à la variation de température et

à l'humidité. On pourra, par ce moyen, conserver intact ce fruit jusqu'aux mois de mai et de juin.

Faits divers

Durcissement du bois de chêne dans l'eau. — Les Annales des Ponts-et-Chaussées publient une note intéressante de M. Charité-Marsaines, inspecteur général des ponts-et-chaussées en retraite, sur une observation des changements apportés au bois de chêne par un long séjour dans l'eau. Déjà, au mois de février, M. l'ingénieur en chef Boris, à propos d'un travail sur la conservation des bois par le tannate de fer, avait fait une observation faite à Rouen, en 1830, sur des morceaux de bois de chêne provenant des pilotis d'un pont fondé en 1150. Ce bois, dit Berthier dans son ouvrage sur la chimie industrielle, ressemble à l'ébène, dont il a acquis la couleur et la dureté. L'analyse chimique a démontré que cette modification était due à la présence du peroxyde de fer.

M. Charité-Marsaines rapporte qu'ayant été chargé de l'exécution des travaux de l'embranchement d'Huningue, sur le canal du Rhône au Rhin, il eut à démolir pour la construction de l'écluse d'embouchure dans le Rhin, un ancien batardeau militaire, qui fermait de ce côté les fosses de la place, démantelée à cette époque par suite des traités de 1815. Ce batardeau était un ouvrage considérable, présentant un cube de maçonnerie de près de 1,100 mètres, fondé sur une plate-forme en charpente de 248 mètres de superficie, composée de traverses et de longrines de 27 et de 30 centimètres d'équarrissage, avec un plancher de 13 centimètres d'épaisseur, et protégée par une file de palanches. Le tout constituait un cube de bois de chêne de 86 mètres.

Cet ouvrage ayant été construit par Vauban en 1681, il y avait alors 146 ans que ces bois étaient placés dans un sol constamment imbibé d'eau, grâce à la perméabilité de la couche de gravier qui forme sur ce point le lit du Rhin. Or ces bois, quoique immergés depuis bien moins de temps que ceux du pont de Rouen dont parle Berthier, présentaient absolument les mêmes caractères, savoir: une couleur foncée analogue à celle de l'ébène et une très-grande dureté que l'on put constater lorsqu'on voulut façonner ces bois à nouveau pour les réemployer dans les travaux.

M. de Bismark a eu la douleur de perdre son chien favori, Néro, que l'on appelait le chien de l'empire. Néro est mort empoisonné. On lui a fait de belles et dignes funérailles. 750 francs de récompense sont promis à qui découvrira l'empoisonneur. Le Figaro craint que M. de Bismark n'accuse les ultramontains. Ce ne serait guère plus bête que les autres accusations dont ils sont chargés, en Allemagne et ailleurs.

Dernières Nouvelles.

Les bureaux de la Chambre des députés ont nommé hier les 33 membres qui feront partie de la commission d'enquête sur les candidatures officielles.

Ont été élus: MM. Goblet, Mercier, Lecherbonnier, Savary, Allain-Targé, B. Lavergne, A. Grévy, Lisbonne, Laisant, Floquet, L. Renault, Jozon, Lelièvre, Crozet, Fréminet, Minard, Brissot, C. Périet, Vilain, E. Blanc, J. Ferry, Varambon, Lure-Saluces, de Chantal, Faye, Girerd, Spüller, Christophe, A. Joly, Périn, Dorian, Massy, Millaud, Turquet.

Il existe en ce moment bien des bruits contradictoires au sujet d'un nouveau ministère qui paraîtrait, dit-on, aujourd'hui ou demain dimanche au plus tard à l'Officiel. Il n'y a encore rien de précis à ce sujet, et M. de Fortou a dit lui-même, hier matin, que la retraite définitive des ministres ne pouvait pas encore être considérée comme certaine. Aujourd'hui seulement, le gouvernement serait fixé.

Le Sénat, consulté, décide que l'élection de M. Grandperret qui, par suite de la rectification des suffrages, a perdu la majorité, est annulée.

MM. Robert Mitchell et Allain-Targé se sont battus hier matin à l'épée. M. Robert Mitchell a été blessé au bras droit.

Chronique Financière.

Bourse du 15 novembre 1877. Au début de la Bourse, on pourrait dire que les jours se suivent et se ressemblent; qu'on est aussi inquiet que la veille et aussi réservé; mais bientôt les dispositions changent, car ceux qui conduisent le marché ont en main les ressources nécessaires, et absorbent facilement les quelques titres qui se déclassent, comme ils répondent aux offres d'adversaires aventureux. Le 3 0/0 débute à 70.55 et s'avance jusqu'à 70.80, le 5 0/0 de 105.65 monte à 106.05. Les recettes générales achètent 4,000 fr. de 3 0/0 et 51,000 fr. de 5 0/0, et les comptes portent sur 520,000 fr. de 5 0/0. Les fonds étrangers ne participent pas à ce mouvement de reprise, et sont plutôt lourds. Le 5 0/0 italien varie de 74.60 à 74.70. La rente autrichienne 4 0/0 en or est très-lourde à 92, et pourrait bien perdre ce cours. Le Turc vaut 10.17 et le 5 0/0 russe 84; les bruits de médiation sont moins accentués, et d'autre part, on croit peu à la possibilité d'une paix directe. Le nouvel emprunt russe n'est pas accueilli avec beaucoup d'enthousiasme. L'Extérieure espagnole se négocie à 12 1/8, les obligations égyptiennes à 160. On traite peu d'affaires sur les actions des sociétés de crédit ainsi que sur celles des chemins de fer, dont les obligations se maintiennent sans changement. Les obligations de la Chambre de commerce de Calais, qui rapportent 47.50, sont recherchées à 1,000 fr. Comme derniers cours, on cote le 3 0/0 70.90 et le 5 0/0 106.07 1/2. (Correspondance universelle.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES!

LUNDI 19 novembre 1877.

MAITRE PATELIN

Opéra-comique en 1 acte, paroles de MM. de Leuven et Langlé, musique de BAZIN. Distribution. — Maître Pathelin, MM. Martin, Jossaune, marchand drapier; Dorin, Thibault Aignelet, berger, Boulanger; Jacquard, juge du bailliage; Simon; Charlot, pupile de Jossaune, Davy; dame Guillemette, Mmes Angé; Bobinette, servante; E. Simon; Angélique; E. Leroy; un huissier, Chauvier. — Paysans, paysannes, juges, etc.

LE BOURREAU DES CRANES

Comédie-vaudeville en 3 actes, précédée d'un prologue, par MM. Lafargue et Siraudin. Distribution. — Longjumeau, ancien artificier, MM. Servat; Arthur Planchard, Boulanger; Coquelet, ancien militaire, Destez; le contrôleur de théâtre, Leroy; un garçon de théâtre, Théodore; Baptiste, domestique, Guiraud; M. Coquelet, M. Angé; Eugénie, jeune veuve, Valérie; Rosine, femme de chambre, Eugénie.

La Consigne est de rouler, vaudeville en 1 acte, par E. Grangé et Lambert Thiboust.

Distribution. — Landremol, MM. Servat; Tavernier, Destez; Irma, Mmes Leroy; Charlotte, Eugénie.

Ordre: 1. la Consigne; 2. le Bourreau; 3. Maître Pathelin.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. S'adresser, pour la location, chez M. THOU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

LE MONITEUR DES VALEURS A LOTS

EST LE SEUL JOURNAL FINANCIER Qui donne la liste officielle des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères.

Il est le plus complet SEIZE PAGES DE TEXTE

Le mieux renseigné IL DONNE:

Une revue de toutes les valeurs; — les arbitrages avantageux; — le prix exact des coupons; — les tirages; — la cote de la Bourse et de la Banque, etc., etc.

L'achat et la vente des valeurs cotées et non cotées au cours le plus réduit et les paiements de coupons sans frais.

Le meilleur marché Il ne coûte qu'UN FRANC par an. ON S'ABONNE: rue Laffitte, n° 46, à Paris.

Envoyer un franc en mandat ou timbres-poste.

EAU FIGARO

teint cheveux (en deux jours). 6 fr. nouveau flacon, médaille or. Démonstration gratuite. VIGUIER, 1, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris. Chez tous les coiffeurs, parfumeurs de France et étranger.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Avis administratif.

Cours des Sciences physiques et naturelles.

Le Maire de Saumur prévient le public que M. Zapp, professeur de physique du collège communal, fera, tous les jeudis, à 8 heures du soir, à partir du 6 décembre prochain, un cours élémentaire de sciences physiques et naturelles, qui sera continué jusqu'à la fin de mars. Les matières traitées dans ces leçons comprendront l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, l'eau, l'air, la combustion, la respiration, la circulation du sang, et les phénomènes les plus intéressants qui ont leur siège dans l'atmosphère.

Les séances auront lieu dans la salle de physique du collège communal.

Le Maire, en organisant ces cours, d'une utilité incontestable, a pensé que la population les accueillerait avec faveur, et que la jeunesse, surtout, profiterait de cette occasion de compléter son instruction.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 16 novembre 1877.

Le Maire, LEROY.

Le ministre de la guerre vient de décider que les soldats de la 2e portion du contingent qui devaient être renvoyés dans leurs foyers les 18, 19 et 20 novembre, seront maintenus sous nos drapeaux jusqu'à l'arrivée de la classe 1876.

Théâtre de Saumur. — Une très-attractive représentation d'opéra et de comédie est annoncée pour lundi prochain. Elle sera composée d'un gai vaudeville, d'une exilarante comédie-vaudeville en 3 actes, le Bourreau des cranes, et du joyeux opéra-comique en 1 acte, Maître Pathelin, qui aura pour interprètes MM. Martin, Boulanger, Dorin, Simon, Davy, Mmes Angé, Eugénie Simon, etc.

Depuis quinze jours, ce sera la troisième fois que M. Chavannes donnera de l'opéra sur notre scène.

Nous trouvons à l'Officiel, au compte rendu de la séance de mercredi, une excellente réponse d'un député d'Angers.

M. Jules Ferry disait que l'Angleterre, ce pays de l'ordre légal, après nous avoir longtemps dédaignés, nous tenait en haute estime, nous enviait, nous admirait depuis que nous sommes en République.

M. DE SOLAND. — Pourquoi l'Angleterre nous en veut-elle pas, de la République?

M. Jules Ferry n'a rien trouvé à répondre.

L'Espérance du peuple, de Nantes, dit à ce sujet:

Que penser d'un parti qui se félicite publiquement de mériter l'admiration des plus mortels ennemis de la France? Ajoutez-y les sympathies de la Prusse, et vous aurez la mesure exacte du patriotisme d'un parti que représente M. Ferry et ses amis de la gauche. Et ce sont ces illustres citoyens qui appellent la droite le parti de l'étranger!

Etude de M. MÈHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable. En l'étude et par le ministère de M. MÈHOUS, notaire, Le dimanche 18 novembre 1877, à midi.

1° UNE MAISON, sise au Mihervé, commune de Courchamps; 2° Jardin, cour, treille derrière les bâtiments, caves, pressoir; Le tout en un seul tenant. Facilités pour le paiement. S'adresser, pour les renseignements, à M. MÈHOUS, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges. (599)

Etude de M. MÈHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, Le dimanche 2 décembre 1877, à midi. En l'étude et par le ministère de M. MÈHOUS,

SEPT PARCELLES DE BOIS

Situées communes de Bagneux, Distré et Rou-Marson, appartenant à M. Adrien FOLLIE. S'adresser, pour tous renseignements, à M. MÈHOUS, notaire, et, pour plus de détails, voir les placards affichés. (579)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Au Pont-Fouchar, HORS L'OCTROI, UNE

BELLE MAISON BOURGEOISE

Ayant un grand jardin garni d'arbres à fruits, pompe, basse-cour et autres grandes servitudes, ayant sortie sur la rue Rouge. S'adresser à M. LAUMONIER, notaire à Saumur. (576)

ON DEMANDE DE SUITE un garçon de vaisselle et un garçon d'office. S'adresser au Café de l'Union.

Etude de M. BOURDAIS, notaire à Gennes.

BELLE VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 25 novembre 1877, et jours suivants, à midi précis, par le ministère de M. Bourdais, notaire à Gennes, il sera procédé à la vente des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M. Ernest Joubert, décédé à Gennes.

Il sera vendu :

Une table carrée rallongée, un découpoir, un gratin, une chaise longue, quatre fauteuils, douze chaises, une bibliothèque-bureau; le tout en vieux chêne sculpté; à côté des torse (genre Louis XIII); une console, un bahut à deux corps, buffet-stagère, lit en acajou, lits en noyer, pendules, argenterie, montres et bijoux en or, deux fusils Lefaucheur, quatre cors de chasse, une jument (alezan doré), âgée de douze ans, une voiture en osier avec capote, plusieurs harnais de cheval, une charrette, 2,000 bouteilles vides, vins en bouteilles et en barriques, belle batterie de cuisine, un très-beau service de table en porcelaine à filets dorés, composé de 158 pièces, garde-robres, quatre lits complets, trente-cinq paires de draps, cent serviettes, douze nappes, quatre banes et cinquante cloches de jardin, une pompe à arrosier, montée sur charriot, une pompe à main, nombreux outils de jardinage, petite charrette en fer, une autre charrette, vingt barriques vides, un moulin à passer la farine, une baignoire, vingt stères de bois et quantité d'autres objets. On paiera comptant, plus dix pour cent.

Les meubles et vin seront vendus le lundi 26 novembre. Le cheval, la voiture, l'argenterie et les bijoux, le mardi 27 novembre.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} novembre 1878.

Un JARDIN avec MAISON d'habitation, contenant 82 ares, situé à Saumur, prairie d'Orléans, rue des Saulais. S'adresser, à Saumur, à M. Gabriel FERRÉ, rue d'Alsace, 41, ou à M. CLOUARD, notaire. (552)

LIQUIDATION DE TOILES ET NOUVEAUTÉS

M. CATHELINÉAU a l'honneur de prévenir sa clientèle que la fin de sa liquidation est confiée aux soins de M. BODAIRE, gérant de la succursale de M. Lemerle-Bodaire, fabricant de tapisseries à Angers, boulevard des Lices.

Les marchandises seront vendues comme précédemment, au prix de facture, dans le même local, rue du Portail-Louis, n° 37. Beau choix de toiles, nappes, serviettes, mouchoirs.

Rabais de 50 0/0 sur tous les articles d'hiver et nouveautés. Jusqu'au 24 juin 1878, M. Cathelinéau se tiendra tous les jours à son magasin.

M. LEMERLE-BODAIRE a l'honneur de donner avis aux Dames qu'elles trouveront dans cette maison, outre les plus nouveaux modèles de sa fabrication, un soldé permanent de ceux ayant déjà parus. De même, un assortiment complet en **Laines anglaises, Hambourg, Saxe et Soies diverses.**

Modèles et Métiers en location.

ON DEMANDE DES OUVRIÈRES sachant très-bien faire la tapisserie.

Etude de M. CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le mardi 20 novembre 1877, à midi précis, il sera procédé, par le ministère de M. Piton, commissaire-priseur à Saumur, dans une maison sise à Saumur, à la Blanchisserie, habitée par M. Dupont, débitant de vin, à la vente publique aux enchères des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M. Lepeau.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, matelas, couvertures, couvre-pieds, linge, tables, chaises, batterie de cuisine et quantité d'autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

BANQUE NATIONALE SOCIÉTÉ ANONYME Capital : 4,000,000. Place Vendôme, A PARIS.

TABLEAU DES VALEURS NON COTÉES.

DEMANDES.		OFFRES.			
2	Act. Soleil (Inondée)	5,800	1	Act. Métallurg. de l'Ariège	1,100
14	Obl. Tarn-et-Garonne ex-c.	135	1	Obl. de l'Ariège	560
7	Act. Urbainé (vie) (lib.)	4,850	90	Act. Crédit yager	50
10	Act. d' (vie) non lib.	750	12	Act. Monde (inc. et vie)	80
12	Obl. Métallurg. de la Vienne	100	11	Act. Soleil (vie)	200
12	Obl. Lichterweldé à Furnes	350	1	Act. Banque gén. de Crédit	715
5	Act. Union (vie)	3,650	18	Obl. Gar de Maubeuge	450
25	Act. Sardes	85	6	Obl. Construc. de la Villette	450
10	Par. Petit Journal	780	90	Obl. Malage à vapeur	245
5	Act. Comp. du Nord (inc.)	910	10	Par. Charb. de Saône-et-R.	170
5	An. D'Air à la Bassée	»	10	Obl. Industrie du Gaz	150
5	An. Des trois anciens Ponts	»	10	Act. Charbonnages d'Hay	150
5	An. Navigation de l'Oise	»	25	Act. Coin de Rue	150
5	An. Canal de Bourgogne	»	7	Act. Messageries parisienn.	585
15	Obl. Ports de Mars, non est.	350	40	Obl. Saône et Rhône	85
15	Obl. Ports de Marseille est.	330	7	Act. Frigorifiques	85
5	Act. Carrières de l'Oise	240	5	Obl. Ateliers de Passy	70
30	Obl. Marché aux chevaux	375	5	Obl. Catiel, Biarritz	70
6	Act. Paul Dupont	200	4	Obl. Carnoules	60
5	Act. Scarpe canalisée	40	25	Obl. Napes 1877	100
50	Act. Grailnessac à Espagnes	13 50	4	Act. Corderies du Maine	350
Cou.	Ext. et Int. d'Espagne	»	10	Obl. Villa Gutierrez	250
5	Act. Journal le Siècle	»	90	Obl. Eau de la banlieue de Paris (ém. 76, r. 30 f.)	485 50
2	Act. Villa Gutierrez	30	»	Obl. Hironnelles	310
25	Omnibus de Londres	160	12	Obl. Hypothéc. Liverrun	90
10	Bons Caill.	22 50	6		

Opérations de la Banque Nationale. — Place Vendôme, 10, Paris. Achat et vente de toutes valeurs françaises et étrangères cotées et non cotées. — Emissions de titres. — Souscriptions, transferts et conversions. — Liquidation et échange de titres. — Encassements de coupons et de titres sortis aux tirages. — Prêts sur titres. — Opérations de banque. N. B. — La Banque Nationale donne gratuitement tous les renseignements qui lui sont demandés par lettre affranchie.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

DEUX MAISONS

AVEC BOUTIQUES

Nouvellement restaurées.

Situées rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. DÉZE, libraire, rue Saint-Jean, n° 4, à Saumur, ou à M. GODER, imprimeur.

MAISON A. MURAY

Chémisier à Saumur,

Demande de suite des ouvrières pour la fabrication de caleçons, gilets et chemises de flanelle.

On se charge également de toutes les réparations, livrables dans quinze jours. (575)

IL A ÉTÉ PERDU, vendredi soir, 16 novembre, depuis le n° 10 jusqu'au n° 13, rue de la Petite-Douve, une MONTRE de femme en or, attachée à une chaîne noire. La rapporter au bureau du journal, il y aura récompense. (612)

FRANC JOURNAL-RENTIERS
en TIMBRES POSTE pour SIX MOIS D'ESSAI
Le meilleur des journaux financiers, 34, rue de Provence, Paris. 30 années paraît chaque dimanche; un fr. par six mois d'essai. Demander le numéro qui vient de paraître, 30 centimes, dans tous les kiosques de Paris et les gares de chemins de fer. — Liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; tableau et prix des coupons échus; renseignements immédiats à 25 c. par 100 fr.; conseils pour placements financiers; lettres de bourse aux conditions des Agents de change; avances sur bons titres. Saumur, imprimerie P. GODET.

MAISON SPÉCIALE D'HABILLEMENT POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Saison d'Hiver 1877-1878

A LA BELLE JARDINIÈRE

26, RUE D'ORLÉANS, 26 SAUMUR

La maison de la BELLE JARDINIÈRE, établie à Saumur depuis plus de 30 ans, se recommande tout particulièrement à sa nombreuse clientèle pour la bonne qualité, l'élégance et la modicité des prix de tous ses produits.

Ne tenant spécialement que l'habillement, et traitant ses achats dans les mêmes conditions que les plus fortes maisons de Paris, cette maison peut offrir un choix immense aux prix les plus avantageux.

VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.